

ARRETE N° 2024 - PG - 089
LISTE D'APTITUDE COMPLÉMENTAIRE DU CADRE D'EMPLOIS DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE DÉROGATOIRE À DESTINATION DES
SECRETAIRES GÉNÉRAUX DE MAIRIE 2024

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 523-5,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de Fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment l'article 4-2°, 6-2° et 9,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et notamment les articles 8 et 27,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie,

Vu le décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du 5 novembre 2020 procédant à l'élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2022-PG-064 du 4 octobre 2022 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2024-PG-034 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2024 « Secrétaire Général de Mairie » au 4 novembre 2024,

Considérant que 25 candidats ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne dérogatoire à destination des secrétaires généraux de mairie dans ce cadre d'emplois,

Considérant que 24 candidats pour la promotion interne dérogatoire à destination des secrétaires généraux de mairie au grade de rédacteur territorial ont été jugés recevables et remplissent les conditions fixées aux articles 8, 27, et 16 des décrets et aux lignes directrices de gestion précitées,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir, pour dresser la présente liste d'aptitude, a procédé à l'examen de ces dossiers conformément à ses lignes directrices de gestion,

Considérant que le plan de requalification des secrétaires généraux de mairie sans application de quota est un dispositif transitoire jusqu'au 31 décembre 2027,

ARRETE :

ARTICLE 1 : En application de l'article 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 1 du décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024, sont inscrits sur la liste d'aptitude complémentaire du cadre d'emplois des rédacteurs au titre de la promotion interne dérogatoire à destination des secrétaires généraux de mairie **2024**, au **grade de REDACTEUR TERRITORIAL** :

NOM	PRENOM	COLLECTIVITE
BEAUGÉ	Rachel	Mairie d'Ymonville
BONON	Séverine	Mairie d'Ermenonville la Grande
BOUCHET	Christelle	Mairie de Cintray
BUREL	Corinne	Mairie de Marchezais
BURGUET	Hélène	Mairie de Mévoisins
CADIEU	Sabrina	Mairie de Saintigny et Mairie de Saint Jean Pierre Fixte
CHAMPRENAULT	Marie-Thérèse	Mairie de Chaudon
CHARPENTIER	Sophie	Mairie de Pré-Saint-Evroult et Mairie de Bouville
CHENET	Christine	Mairie d'Éole en Beauce
DA SILVA	Delphine	Mairie de Belhommert
D'HUIT	Mélanie	Mairie de Marboué
DOISNEAU	Baptistine	Mairie de Villemaury et Mairie de Nottonville
DORÉ	Valérie	Mairie de Bréchamps
JUCHET	Christine	Mairie de Senantes
LEPRINCE	Charlène	Mairie de Rohaire
LUCAS	Guylaine	Mairie de Sainte Gemme Moronval
MAUPETIT	Catherine	Mairie de Faverolles
MELAINE	Mathilde	Mairie de Quarville
PETIT	Hervé	Mairie de Garancière en Beauce
PITOT	Anne	Mairie de Charpont
PLOUZEAU	Cécile	Mairie de Vieuvicq et Mairie d'Épeautrolles
POUPARD	Valérie	Mairie de Billancelles
RIBOT	Sylvia	Mairie de Havelu
VALLÉE	Sylvie	Mairie de Saint Germain le Gaillard et Mairie des Châteliers Notre Dame

Soit 23 femmes et 1 homme.

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du **16 décembre 2024**. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le **16 décembre 2026** ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le **16 décembre 2027**.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à LUISANT, le 12 décembre 2024

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : **12 DEC. 2024**
et de la publication le : **13/12/2024**

Par délégation
La DGS

Gabrielle BARRIET JACQUET